

République française - Département du Tarn
Extrait du registre des délibérations du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 05 décembre 2023

**Membres
en exercice : 10**

Présents : 9

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean SENDRA*

Présents : Monsieur Jean SENDRA, Monsieur Gilles CORMIGNON,
Monsieur Jean-Luc CAZOTTES, Madame Danièle SOULA, Madame
Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Gabriel POVERT, Monsieur
Daniel ARMENGAUD, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Vincent
FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

**Date de la
convocation :**
29 novembre 2023

Excusée : Madame Marielle VERDIN représentante des parents d'élèves
de Saint-Lieux-lès-Lavaur.

Secrétaire de séance : Madame Danièle SOULA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 07/12/2023

et publication le 07/12/2023

DL_15_2023 - Objet : BP 2023 - DM 1/2023

M. le Président informe l'assemblée qu'au vu

- des différentes revalorisations salariales sur l'année 2023,
- des remplacements d'agents indisponibles,
- du changement d'imputation pour la mise à disposition de personnel administratif à compter du 3^{ème} trimestre,
- des sommes admises en non-valeur,
- des recettes non prévues encaissées en 2023 au compte 6419 « remboursement de personnel »,
-

les crédits disponibles sur le BP 2023 sont insuffisants sur certains comptes.

Il propose de réaliser des virements de crédits.

Le comité ainsi informé

- Vu la délibération d'approbation du BP 2023 du SIRP n° DL-05-2023 du 03 avril 2023,
- Vu la délibération d'admission en non-valeur n° DL-XX-2023 du 5 décembre 2023,
- Considérant les crédits inscrits sur la section fonctionnement en dépense et en recettes,

Et après avoir délibéré par 8 voix

– Approuve les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
611	Contrats de prestations de services	-13000.00	
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	2146.00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	-2110.00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	40.00	
6411	Personnel titulaire	3000.00	
6413	Personnel non titulaire	7200.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	3297.00	
6470	Autres charges sociales	2300.00	
65311	Indemnités de fonction	22.00	
6541	Créances admises en non-valeur	105.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		3000.00
TOTAL :		3000.00	3000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		3000.00	3000.00

- demande à M. le Président d'informer M. le Comptable du SGC de Gaillac-Cadalen,
- informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 05 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVAUUR
MAIRIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUUR

